

SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2015

ORDRE DU JOUR

1. approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2014
2. Urbanisme :
rapport de la commission du 17 décembre 2014
DETR accessibilité de l'église
Devis toilettes école élémentaire
projet de récupération des eaux de pluie et aire de lavage à l'atelier
3. Culture :
demande de subvention de l'APP
demande de subvention de l'Association des Parents d'Élèves
4. Modification de la convention de gestion de l'aire phytosanitaire avec l'Association Foncière
5. Intégration de la rue du Staettacker au domaine public communal
6. Rapport annuel 2014 du SMICTOM
7. Divers

Secrétaire de séance : Nathalie JACQUEMIN

Membres présents : Denis SCHULTZ, Anny RIEGEL-SUR, Jean-Paul BRUGGER, Fabienne TUSSING, Pierre SCHNEIDER, Nathalie JACQUEMIN, Maurice WEIBEL, Stéphanie BOEHRER-KINTZ, Bruno KIENNERT, Gwendoline HURSTEL.

**Membres excusés : Laurent REINHOLD, procuration à Fabienne TUSSING
Jean-François MAILLOT, procuration à Pierre SCHNEIDER
Martine WALTER, Amandine FAUVET, Luc SCHIMPF, pas de procuration**

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 25 novembre 2014.

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : Urbanisme

- **Compte-rendu de la commission du 17/12/2014**

Jean-Paul BRUGGER donne lecture du compte-rendu de la commission et soumet les points suivants au vote du conseil :

- **Projet de récupération des eaux de pluie et aire de lavage à l'atelier communal**

Jean-Paul BRUGGER fait savoir qu'il a eu confirmation que le système de récupération des eaux de

pluies, rentable pour la commune en quelques années, est subventionnable par l'Agence de l'Eau . Il attend confirmation pour la participation de l'Agence à l'aire de lavage.
Les subventions doivent être sollicitées avant le lancement des travaux, Jean-Paul BRUGGER propose donc au conseil d'engager la démarche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'autoriser le maire à solliciter l'Agence de l'Eau pour une subvention dans le cadre du projet de récupération des eaux de pluie et d'installation d'une aire de lavage à l'atelier communal.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Toilettes école élémentaire**

Jean-Paul BRUGGER rappelle que la réfection des toilettes de l'école élémentaire fait partie des travaux à réaliser cette année et il présente 2 devis (RC Rénovations et Entreprise AMBS) pour la rénovation des sanitaires, le changement de la VMC et du carrelage sol.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'adopter le devis de l'entreprise RC Rénovation pour un montant de 8 084,80 € HT à revoir à la baisse en demandant de changer le carrelage à 33 € le m² pour du carrelage à 22 € le m².

Ce type de travaux n'est pas assimilable à de l'investissement, donc la commune ne pourra pas récupérer la TVA ; or, RC Rénovation n'est pas encore soumis à la TVA.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Entrée Ouest - Sécurisation**

Après un premier projet de chicane asymétrique qui aurait nécessité l'acquisition de foncier et la reconstruction de murs et clôtures, Jean-Paul BRUGGER présente un projet d'écluse axiale, plus simple à mettre en œuvre, et demande au conseil de l'autoriser à faire procéder à des essais.

Le projet sera réalisé par la COCOBEN.

Gwendoline HURSTEL approuve le projet qui devrait gêner le stationnement problématique des co-voitureurs devant la résidence du Quatuor.

- **Travaux 2015**

Le conseil décide de suivre l'avis de la commission sur le programme des travaux de voirie 2015, et se limiter à l'aménagement de l'entrée ouest et à la nouvelle voirie reliant la rue de Matzenheim à l'AFUA, ainsi qu'au traitement des nids de poule.

- **Accessibilité de l'église**

Jean-Paul BRUGGER présente l'avant projet de rampe d'accès à l'église et précise que le projet inclut également la modification de la porte latérale pour permettre le passage des fauteuils roulants. Le devis se monte à 30 871 € HT, mais cet équipement pourrait être subventionné à hauteur de 40 % par la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

M. le maire propose le plan de financement suivant :

Coût HT de l'opération : 33 601,00 €

Dépenses :

Maîtrise d'œuvre : 2 730 €,00 HT

Devis estimatif des travaux : 30 871,00 € HT

TOTAL : 33 601,00 € HT

Recettes :

Subvention DETR : 40 %, soit 13 440,40 €

Commune : 20 160,60 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide d'autoriser le maire à demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux dans le cadre du projet d'accessibilité de l'église

approuve le plan de financement ci-dessus détaillé

Adopté à l'unanimité des membres présents

• **Citerne gaz Club House**

Jean-Paul BRUGGER fait savoir que Logigaz a demandé à ce que la citerne du Stade soit entourée d'un grillage aux normes en vigueur. Les ouvriers ont pu récupérer le grillage d'un chantier COCOBEN et procéderont à son installation rapidement.

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : Culture

• **Demande de subvention de l'APP**

Fabienne TUSSING rappelle que lors du dernier conseil, l'APP avait introduit une demande de subvention pour des travaux d'assainissement et de rénovation sanitaire. Les travaux ont déjà été réalisés, et la commission culture a pu rencontrer les membres de l'Association pour mieux connaître ses projets. La commission propose de donner suite à la demande de subvention, à hauteur des 15 % pratiqués par la commune.

Le montant total des travaux est de 4 751,11 € TTC, soit **15 % : 712,65 €**

**Adopté à l'unanimité des membres présents,
sauf Maurice WEIBEL qui ne participe pas en raison de sa qualité de Président de l'APP**

- **Achat de jeux pour le périscolaire**

Fabienne TUSSING fait savoir que l'Association des Parents d'Élèves avait été sollicitée pour choisir des jeux pour le périscolaire. L'Association a acheté pour 192,59 € de jeux, que la commune va prendre en charge au titre de la dotation de 50 € par élèves attribuée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. La somme sera reversée à l'APE sous forme de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
décide de verser l'Association des Parents d'Élèves une **subvention de 192,59 €**.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Maisons fleuries**

Fabienne TUSSING présente le tableau d'attribution des prix des maisons fleuries, tel que retenu par la commission, et réduit cette année à 13 gagnants pour augmenter la valeur des premiers prix et réduire le budget global des prix.

M. le maire, bien que comprenant le souhait de maîtrise budgétaire et le postulat avancé que des plus gros premiers prix motiveront les habitants à fleurir plus, fait part de son expérience sur le sujet. Les prix des maisons fleuries sont un moment important de la vie d'un petit village, et beaucoup de personnes s'investissent dans le fleurissement par plaisir mais aussi avec l'attente de la reconnaissance de la commune. C'est pourquoi il propose de rester sur les 20 lauréats proposés par le jury, selon la répartition suivante :

points/120	note/20	PRIX en euros	sélectionnés
108	18,00	70	1
103	17,17	60	2
94	15,67	50	3
88	14,67	40	4
88	14,67	40	5
87	14,50	40	6
86	14,33	40	7
85	14,17	40	8
82	13,67	30	9
80,5	13,42	30	10
80	13,33	30	11
78	13,00	30	12
78	13,00	30	13
74	12,33	20	14
73	12,17	20	15
73	12,17	20	16
71	11,83	20	17
63	10,50	20	18
60	10,00	20	19
60	10,00	20	20
70	11,67	30	1
65	10,83	30	2
TOTAL		730,00 €	

Stéphanie BOEHRER-KINTZ signale cependant son étonnement devant le classement établi par le jury, qui, contrairement aux préconisations du groupe de repérage, n'a pas primé des nouveaux arrivants aux maisons bien fleuries, et plutôt retenu des concurrents réguliers au travail moins fourni cet année. Il faudra clarifier cette question.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : Modification de la convention de gestion de l'aire phytosanitaire avec l'Association Foncière

M. le Maire fait part d'un problème que rencontre la commune pour récupérer le FCTVA sur les travaux de réalisation de l'aire phytosanitaire. La Préfecture demande de clarifier la situation de l'équipement en cas de non respect du règlement par l'Association Foncière.

M. le Maire propose de modifier l'article 6 de la convention conclue avec l'Association Foncière pour la gestion de l'aire en ces termes :

« Le cas échéant, la commune reste propriétaire de l'équipement quoi qu'il arrive »

Adopté à l'unanimité des membres présents

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : Rétrocession voirie Rue du Staettacker

La démarche est en cours, la commune est dans l'attente de la nomination d'un commissaire enquêteur.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : Rapport annuel du SMICTOM

Un exemplaire condensé du rapport est remis à chaque conseiller. Le rapport complet est disponible auprès du secrétariat.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Divers

- **Replantation de peupliers parcelle Hessenbuhl** : le maire rappelle que la commune a fait couper et vendre les peupliers de la parcelle, et propose de replanter des nouveaux arbres. Il présente le devis de l'entreprise KRETZ, d'Osthouse, pour 11,78 € HT le peuplier, planté et protection mise en place. Il faudrait environ 130 à 150 plants. Le maire va solliciter le garde ONF pour une estimation plus précise du nombre de plants et de la meilleure période pour intervenir, et un deuxième devis sera demandé par Gwendoline HURSTEL. Le maire propose au conseil de l'autoriser à donner suite au devis le moins disant.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- **Demande de stationnement taxi** : M. le maire fait part de la demande de M. Thomas GEBHARDT, taxi professionnel détenteur d'une licence sur la commune de Truchtersheim et habitant de Sand, qui souhaite obtenir une autorisation de stationnement sur la commune de Sand. Le maire fait savoir qu'il n'y a aucune autre demande sur la liste d'attente réglementaire en la matière et qu'il n'y a pas encore d'autorisation pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

décide de donner suite à la demande de création d'une licence de taxi au profit de M. Thomas GEBHARDT,

et autorise le maire à réaliser les démarches en vue de son attribution.

Adopté à l'unanimité des membres présents

- M. le maire rappelle que les **élections départementales** auront lieu les dimanches 22 et 29 mars prochain. Le canton de Benfeld est supprimé et fusionne avec Erstein pour devenir le canton d'Erstein. Il informe le conseil qu'il se porte candidat, en binôme avec Mme Laurence MULLER-BRONN. C'est pourquoi l'organisation matérielle des élections est confiée à Jean-Paul BRUGGER, qui sera président du bureau de vote.
- Le maire rappelle que le 2 février à 19 heures aura lieu le conseil municipal transfrontalier. Un covoiturage est organisé, départ de la mairie à 18h15.

Le conseil municipal est clos à 22h30